

**PROCES-VERBAL N° 3  
DU BUREAU EXECUTIF PLENIER  
DU 22 SEPTEMBRE 2006  
(INCLUS PV DES BUREAUX TELEPHONIQUES 9 sept. et 20 sept.)**



Présents :

Monsieur Gil PELLAN, Président.

Messieurs Philippe BEUCHET, Vice-Président, Chargé des Organisations et des Relations Internationales.

Thibaud SARRAZIN, Vice-Président, Chargé du Marketing.

Daniel MURAIL, Secrétaire Général.

Jean-Philippe LACHAUME, Secrétaire Général Adjoint.

Christian ALBE, Trésorier Général.

André GLAIVE, Chargé de mission.

**Membres représentant la LNV**

Messieurs Pierre COQUAND, Président de la LNV.

Assistent : Michel COGNE, Directeur Technique National.

Laurent NEUVILLE, Directeur Général FFVB.

Excusés :

Mademoiselle Hélène GROG, Vice-Présidente, Chargée de mission.

Messieurs Laurent MOREUIL, Vice-Président Chargé du Beach Volley ; Trésorier Général Adjoint.

Jean-Paul ALORO, Représentant de la LNV.



Date de rédaction : 22/09/2006  
Date d'approbation : Adopté par le CDF des 22-23/09/06  
Date de diffusion : 19/10/2006  
Auteur : Daniel MURAIL

**Ordre du Jour :**

			<b>Pages</b>
<b>1</b>	<b>INFORMATIONS DU PRESIDENT</b>	<b>GP</b>	
	<b>11</b> Mot de rentrée		<b>3</b>
	<b>12</b> Opération « Le Volley j'adore »		<b>3</b>
<b>2</b>	<b>ADOPTION DES PROCES-VERBAUX</b>	<b>DM</b>	
	<b>21</b> PV des Commissions Centrales		<b>3</b>
	<b>22</b> PV des Commissions de Disciplines		<b>3</b>
<b>3</b>	<b>VIE FEDERALE</b>	<b>DM</b>	
	<b>31</b> Joueurs Union Européenne		<b>4</b>
	<b>32</b> Règles des licences offertes		<b>4</b>
	<b>33</b> Séminaires FFVB		<b>4</b>
	<b>34</b> Postes « ADR/ADD et ATR/ATD »		<b>5 à 6</b>
	<b>35</b> Opération « Soyez sport »		<b>7</b>
	<b>36</b> Uniformes Beach Volley FIVB		<b>7</b>
	<b>37</b> Séminaire Baby-Volley		<b>7</b>
	<b>38</b> Stage d'arbitres Nouvelle-Calédonie		<b>7</b>
	<b>39</b> Tournoi de France		<b>7</b>
<b>4</b>	<b>POINT FINANCIER</b>	<b>CA</b>	
	<b>41</b> Point financier Fédéral		<b>8</b>
<b>5</b>	<b>DTN</b>	<b>MC</b>	
	<b>51</b> Equipes de France		<b>9</b>
	<b>52</b> Communication des sélections		<b>9</b>
<b>6</b>	<b>LNV</b>	<b>GP</b>	
	Licences Etrangers		<b>9</b>
<b>7</b>	<b>COMMUNICATION</b>		<b>9</b>
<b>8</b>	<b>MARKETING</b>	<b>TS</b>	<b>9</b>
<b>9</b>	<b>INTERNATIONAL</b>		<b>10</b>
	<b>91</b> FIVB : Ligue Mondiale		<b>10</b>

Le Président  
Gil PELLAN

Date de rédaction : 22/09/2006  
Date d'approbation : Adopté par le CDF des 22-23/09/06  
Date de diffusion : 19/10/2006  
Auteur : Daniel MURAIL

## **1. INFORMATIONS DU PRESIDENT**

### **1.1 Mot de rentrée**

Le Président Gil PELLAN remercie l'ensemble des administrateurs pour l'investissement dont ils ont fait preuve dans la réalisation des compétitions organisées sous l'égide de la FFVB.

Le Président Gil PELLAN accueille André GLAIVE, chargé de mission auprès des Fédérations Africaines et des partenariats avec la FFVB et également une information du suivi des équipes de Nationale 1. André GLAIVE participera aux réunions du Bureau Exécutif en qualité de chargé de mission.

Une invitation au Tournoi de France Masculin sera faite aux joueurs et joueuses méritants lors de compétitions internationales pour les honorer.

### **1.2 Opération « le Volley j'adore »**

Un document de 8 pages sera envoyé à tous les Présidents, Secrétaires Généraux et Trésoriers des Ligues Régionales, Comités Départementaux et clubs.

Ce document figurera sous forme de 4 pages dans la revue Volley-Ball.

Un plan de réunion par département sera établi avec une mobilisation des administrateurs et collaborateurs de la FFVB.

Une collaboratrice est engagée pour 7 mois pour cette opération conformément au plan marketing prévisionnel.

## **2. ADOPTION DES PROCES-VERBAUX**

### **2.1. PV des Commissions Centrales**

PV CCS n°1 du 20/06/06 :	→ Adopté.
PV CCS n°2 du 30/06/06 :	→ Adopté.
PV CCEE n°5 du 29/06/06 : Après modification du paragraphe (Olivier LECAT)	→ Adopté.
PV CCEE n°1 du 24/08/06 :	→ Adopté.

### **2.2. PV des Commissions de Disciplines**

PV CDLAD n°2 du 06/07/06 :	→ Présenté.
PV CCD n°3 du 14/06/06 :	→ Présenté.
PV CFA n°7 du 21/06/06 :	→ Présenté.

Date de rédaction : 22/09/2006  
 Date d'approbation : Adopté par le CDF des 22-23/09/06  
 Date de diffusion : 19/10/2006  
 Auteur : Daniel MURAIL

### 3. VIE FEDERALE

#### 3.1. Joueurs Union Européenne

Il a été admis, selon les décisions de l'an dernier, que les joueurs de l'Union Européenne seraient considérés et comptabilisés comme joueurs français et non comme joueurs étrangers (ce qui n'exclut pas une demande de licences "étrangers" selon les règles définies au RGEN à l'Assemblée Générale d'Orléans).

Proposition à adopter par le Bureau Exécutif et à faire voter par le Comité Directeur Fédéral :

***Tout joueur d'un pays qui est admis officiellement dans l'Union Européenne en cours de saison sportive (année N / N+1) n'est plus comptabilisé « joueur étranger » à partir de la saison sportive suivante (Année N+1 / N+2).***

Possibilités à envisager : BULGARIE – ROUMANIE (01/01/2007 ou 01/01/08) :

**En fonction de la jurisprudence, (Recours BUNOZ – 23 juin 1989 : Conseil d'État), si l'intégration au 1<sup>er</sup> Janvier 2007 de la BULGARIE et de la ROUMANIE se fait sans restriction, les ressortissants de ces pays intégrés à l'Union Européenne ne seront donc plus considérés comme joueurs étrangers.**

***Rappel :***

***Les joueurs ressortissants européens qui évoluaient hors de la France sont considérés comme mutés lorsqu'ils intègrent la France.***

Les 25 pays membres actuellement, les 5 candidats et les 16 restants figurent en annexe.

Ce fichier sera mis sur le site fédéral (Annexe du BFI CCS).

#### 3.2. Règles des licences offertes

Le Bureau Exécutif décide de mettre ce point à l'ordre du jour du Comité Directeur Fédéral pour adoption dans le cadre d'une politique promotionnelle.

#### 3.3. Séminaires FFVB

Ils répondent à une proposition du Bureau Exécutif lors de la réunion des Présidents de Ligues en Mars et à une demande des Présidents des Comités Départementaux à l'Assemblée Générale.

Vendredi 3 et Samedi (matin) 4 Novembre : Secrétaires Généraux

Samedi 4 Novembre : Présidents de Ligues et Présidents des Comités Départementaux

Dimanche 5 Novembre : Présidents de Ligues

Principe : déplacements et hébergements à leurs charges

FFVB : salles – déjeuners – match du Tournoi de France – cocktails VIP

Date de rédaction : 22/09/2006

Date d'approbation : Adopté par le CDF des 22-23/09/06

Date de diffusion : 19/10/2006

Auteur : Daniel MURAIL

### 3.4. Postes ADR/ADD et ATR/ATD

Selon les modalités préalablement définies :

Etude des dossiers de demande des Ligues et Comités Départementaux par la DTN (Jean-Marie SCHMITT).

Un tableau de proposition est établi par le Directeur Technique National et le Secrétaire Général.

Le Bureau Exécutif valide les postes suivant pour l'année 2006 (voir tableau ci-après).

L'année civile est la base de référence pour les versements et calcul de péréquation. Les versements sont effectués en Juin et Décembre après validation du DTN et du Secrétaire Général.

Ces postes sont soumis à une évaluation annuelle. Pour les grilles d'évaluation (responsabilités DTN) la grille établie au 4<sup>ème</sup> trimestre de l'année N du versement, prend en compte l'activité de l'année sportive (N-1 / N). Elle permet la reconduction de la convention pour l'année N+1.

LIGUE	COMITE DEPARTEMENTAL	Assistant Développement Régional / Départemental	Assistant Technique Régional / Départemental	ATR Pôle Espoir	Date de début (sinon < 01/01/06)
ALSACE				ATR Pôle	
				ATR Pôle	30/06/06
	67	ADD			16/01/06
AQUITAINE				ATR Pôle	
		ADR			01/02/06
AUVERGNE			ATR		
BASSE-NORMANDIE		ADR			
BOURGOGNE	89	ADD			
	21	ADD			01/09/06
BRETAGNE			ATR		
	22		ATD (1/2 temps)		
	35		ATD		
CENTRE		ADR			
CHAMPAGNE- ARDENNE		ADR			
COTE D'AZUR	06	ADR			
	83	ADR			
CORSE		ADR			
FLANDRES				ATR Pôle	01/09/06
FRANCHE COMTE		ADR			01/11/06
	39	ADD			01/02/06
LANGUEDOC- ROUSSILLON			ATR		
	66	ADR			01/09/06
LIMOUSIN			ATR		
	87		ATD		Fin 30/06/06
LORRAINE			ATR		
MIDI-PYRENEES		ADR			01/07/06
	65	ADD			
	81	ADD			
	09	ADD			01/02/06

Date de rédaction : 22/09/2006

Date d'approbation : Adopté par le CDF des 22-23/09/06

Date de diffusion : 19/10/2006

Auteur : Daniel MURAIL

PAYS DE LA LOIRE				ATR Pôle	
	53		ATD (1/2 temps)		
PICARDIE		ADR			
	60	ADD			01/03/06
POITOU-CHARENTES	86		ATD		
PROVENCE		ADR			
	13	ADD			
	84	ADD			
	04 / 05	ADD			
RHONE-ALPES				ATR Pôle	
			ATR		
	01	ADR			
	42	ADR			
	69	ADR			
	69	ADR			
	26	ADD			
	26		ATD		01/09/06
	69		ATD		
	38		ATD		
	42		ATD		
	74		ATR		
	73	ADD			01/09/06
	38	ADD			01/10/06
GUADELOUPE		ADR			01/09/06
GUYANE		ADR			
<b>TOTAL</b>	<b>23</b>	<b>27</b>	<b>32</b>	<b>15</b>	<b>5 + 1</b>

5 candidatures de postes n'ont pas été retenues.

Pour le budget 2006 :

- La somme accordée est de 19 800 € / 250 000 € au budget prévisionnel,
- Une somme de 37 000 € est accordée sur l'aide aux postes ATR pôle (40 000 € prévus),
- 10 000 € pour les académies de Beach Volley sur 30 000 € prévus.

Sur le budget 2007, ces postes provoqueront une dépense de 250 000 € + 30 000 € pour les académies de Beach Volley sur 310 000 € prévus.

Date de rédaction : 22/09/2006  
Date d'approbation : Adopté par le CDF des 22-23/09/06  
Date de diffusion : 19/10/2006  
Auteur : Daniel MURAIL

### **3.5. Opération « Soyez sport »**

Opération MJSVA – CNOSF : commission présidée par Monsieur BIMES, Vice-Président CNOSF ; engagement par les associations de licenciés STAPS pour des actions dans les quartiers difficiles. Subventions 140% SMIC – FFVB : Fédération pilote.

Postes créés :

1 poste de coordination FFVB à la DTN + 9 postes :

- MJC les fleurs à PAU
- Goëlo SBCA à St BRIEUC
- CNM CHARENTON et CD Val de Marne
- COM Argenteuil
- VB NANTES Atlantique
- Ligue du Limousin VB
- AS ORANGE NASSAU
- US GRENOBLE VILLENEUVE
- VB VILLEFRANCHE BEAUJOLAIS

### **3.6. Uniformes Beach Volley FIVB**

Proposition d'un équipementier par la FIVB.

Les conditions d'attributions des équipementiers au CNOSF ne nous permettent pas d'envisager une telle opération avec la FIVB.

### **3.7. Séminaire Baby-Volley :**

Le Bureau Exécutif demande à la commission composée de Jean-Charles BADIN, Francis DRUENNE, Jean-Marie SCHMITT, Pierre LABORIE et Ludovic PAILLE d'étudier les candidatures à l'organisation du séminaire de 2007 et de faire une proposition au Bureau Exécutif avant la fin Octobre.

### **3.8. Stage d'arbitres Nouvelle-Calédonie :**

Le Bureau Exécutif confie à Jean-Claude BOUR une mission de formation d'arbitres de Volley-Ball et d'arbitres de Beach Volley et de formateurs d'arbitres sur le territoire de la Ligue de Nouvelle-Calédonie. Les objectifs du stage seront précisés avec le Secrétaire Général de la FFVB et le Président de la CCA, en accord avec la demande du Président de la Ligue de Nouvelle-Calédonie.

### **3.9. Tournoi de France :**

Un comité d'organisation politique et un comité d'organisation opérationnelle est mis en place à l'occasion du Tournoi de France et des séminaires de Novembre.

Comité d'organisation politique :

Président : Gil PELLAN,

Daniel MURAIL, Christian ALBE, Philippe BEUCHET, Thibaud SARRAZIN, Michel COGNE, Laurent NEUVILLE.

Comité d'organisation opérationnelle :

Directeur : Laurent NEUVILLE,

Julien WATELET, Caroline THOMAS, Hervé MARIE-NELY, Sylvie PROUVE, Eric COLAS, Johan SOUMY, Pascale FREYCHE, Velamarie THALY, Christelle RAMINA (FFVB VOYAGES - OL Voyages).

Date de rédaction : 22/09/2006

Date d'approbation : Adopté par le CDF des 22-23/09/06

Date de diffusion : 19/10/2006

Auteur : Daniel MURAIL

## **4. POINT FINANCIER**

### **4.1. Point financier Fédéral**

#### *LIGUE MONDIALE*

L'organisation de la Ligue Mondiale devrait générer 350 000 € de recettes.

Le Bureau Exécutif fait une proposition d'affecter une partie de la somme pour résorber le déficit actuel (110 000 €) et une autre aux fonds propres (230 000 €).

Le Bureau Exécutif est très sensible sur ce point qui permet de maîtriser les dépenses.

Ces résultats positifs ne doivent pas masquer les difficultés d'organisation que nous avons connues. L'organisation de la Ligue Mondiale sera professionnalisée l'année prochaine.

#### *WORLD SERIES (BEACH VOLLEY) ET CHAMPIONNAT DE FRANCE DE BEACH VOLLEY*

En l'état le bilan financier de ces trois opérations ne peut être établi avec exactitude mais l'équilibre financier des ces trois opérations est assuré. Il sera intégré à un bilan global correspondant à l'engagement de la FFVB sur l'axe du Beach Volley.

#### *TOURNOI DE FRANCE DE SAINT-BRIEUC*

Coût Fédéral : 7 000 €.

#### *TQCE FEMININ :*

Coût Fédéral : 15 000 à 18 000 €.

#### *CHAMPIONNAT D'EUROPE JUNIOR*

Coût Fédéral : 50 000 €.

## **5. DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE**

### **5.1. Equipe de France**

Le DTN précise le processus de qualification des Jeux Olympiques de PEKIN : 3 premiers de la Coupe du Monde, 5 tournois qualificatifs européens, 3 tournois de qualifications intercontinentaux, un pays organisateur.

La France demandera au Comité Directeur Fédéral de se prononcer sur l'organisation d'un tournoi intercontinental en Juin 2008, qualificatif aux Jeux Olympiques de 2008.

La réussite de l'Equipe de France Masculine permet de mettre en avant la complémentarité et la cohésion des joueurs ainsi que du staff.

Un travail de préparation sera conduit par le DTN dans l'éventualité d'une montée de l'équipe du CNVB en pro B.

Date de rédaction : 22/09/2006

Date d'approbation : Adopté par le CDF des 22-23/09/06

Date de diffusion : 19/10/2006

Auteur : Daniel MURAIL

En Beach Volley la France est actuellement 5<sup>ème</sup> du classement mondial et un travail de communication est à faire vers les jeunes.

Un complément des résultats des équipes de France sera présenté au Comité Directeur Fédéral du Samedi 23 septembre et le service communication fera deux numéros de FFVB pour la présentation des résultats.

## **5.2. Communication des sélections**

Le Bureau Exécutif rappelle qu'une procédure de communication a été mise en place pour la publication des Equipes de France de Volley-Ball et de Beach Volley. Il demande au DTN, managers généraux et entraîneurs de bien vouloir la respecter pour une meilleure information de tous.

## **6. LNV**

Le Bureau Exécutif demande à Philippe BEUCHET de faire une proposition sur le montant des transferts prenant en compte l'ancienneté des joueurs et en respectant les règlements actuels de la FIVB.

Cette proposition, validée par le Bureau Exécutif, sera envoyée aux instances internationales et européennes.

## **7. COMMUNICATION**

Julien WATELET est confirmé dans ses fonctions d'attaché de presse (CDI).

## **8. MARKETING**

Période assez riche actuellement :

- ✚ Contact avec une radio qui doit envoyer une proposition,
- ✚ Relation avec une intégration avec des chaînes nationales et internationales,
- ✚ Mise en place d'une boutique fédérale proposant des produits « griffés : FFVB ».

La centralisation des démarches marketing auprès du même point à la Fédération.

Contrat MOLTEN : La Société GAMES n'a plus la gestion de la communication avec la FFVB. Une proposition de redevance de la FFVB pour les opérations de communication des labels et des trophées MOLTEN sur la revue et avec les Ligues sera présentée.

Une redéfinition des labels et des trophées MOLTEN sera établie pour permettre une meilleure adéquation avec les objectifs de développement de la FFVB et les intérêts du partenaire.

Date de rédaction : 22/09/2006  
Date d'approbation : Adopté par le CDF des 22-23/09/06  
Date de diffusion : 19/10/2006  
Auteur : Daniel MURAIL

## **9. INTERNATIONAL**

### **9.1. FIVB : LIGUE MONDIALE**

La France recevra l'an prochain les équipes de son groupe aux dates prévisionnelles suivantes :

09 – 10/06 : Etats-Unis

16 – 17/06 : Egypte

22 – 23/06 : Italie

16 équipes participent à la Ligue Mondiale.

Le Président,  
Gil PELLAN

Le Secrétaire Général,  
Daniel MURAIL

#### **DESTINATAIRES :**

Liges Régionales Métropolitaines et d'Outre-Mer  
Comités Départementaux  
Membres du Comité Directeur Fédéral  
Membres des Commissions Centrales  
Direction Technique Nationale  
Diffusion Interne

Date de rédaction : 22/09/2006  
Date d'approbation : Adopté par le CDF des 22-23/09/06  
Date de diffusion : 19/10/2006  
Auteur : Daniel MURAIL